

Copie certifiée conforme
Le Gérant

Déposé au Greffe

le 21 SEP. 2007

sous le N°

RCS N°

2309378
41 B 54

FIDEA-FPL NANTES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 278.496 euros

Siège Social : VERTOU (Loire-Atlantique)

7, Allée Alphonse Fillion

RCS NANTES 871 800 546



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 18 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le 18 juillet, à 14 heures, sur convocation de la gérance, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social.

LES ASSOCIES PRESENTS ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE,
SAVOIR :

	<u>Présent</u>	<u>Absent</u>	<u>Représenté</u>
- Monsieur Michel BARBEREAU propriétaire de QUATRE CENT TRENTE CINQ PARTS, ci 435 parts	☒	☐	☐
- Monsieur Paul DALON propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☐	☒	☐
- Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☒	☐	☐
- Monsieur Fabrice BRANGEON propriétaire de QUATRE CENT TRENTE CINQ PARTS, ci 435 parts	☒	☐	☐
- Monsieur Rémy POUPIN propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☒	☐	☐
- Monsieur Benoît LEGENDRE propriétaire de UNE PART, ci 1 part	☒	☐	☐
- Société FIDEA Rep. : M. Rémy POUPIN propriétaire de SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE ET DEUX PARTS, ci 16.532 parts	☒	☐	☐

L'ordre du jour est le suivant :

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Démission de Monsieur Michel BARBEREAU de des fonctions de gérant et nomination en remplacement de Monsieur Benoît LEGENDRE ;
- Pouvoirs à conférer.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de cession de parts sociales ;
- Pouvoirs à conférer.

L'Assemblée, réunissant les associés possédant **17405** parts sociales sur les 17.406 parts formant le capital social, est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur Michel BARBEREAU, co-gérant, préside la séance.

Il déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des associés dans les délais fixés par la loi et les règlements.

Il lui est donné acte de ces déclarations.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Michel BARBEREAU de ses fonctions de gérant de la société à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement Monsieur Benoît LEGENDRE demeurant à BOUGUENAI (44340) - 50, Rue Jean Mermoz, pour une durée non limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Benoît LEGENDRE, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Cabinet A. Conseils Audran & Associés domicilié à NANTES (Loire-Atlantique) – 16, rue Marceau à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé par tous les associés présents.